

# LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

EMPLACEMENTS RESERVES				
Numéro	Destination	Bénéficiaire	Localisation	Superficie
1	<b>Aménagement de carrefour</b>	Conseil Général de la Charente	Bourg de Montmoreau – RD 674	2 602 m <sup>2</sup>
L'objectif de cet emplacement réservé est de permettre à la collectivité sous maîtrise d'ouvrage départementale de conduire un projet de sécurisation de ce carrefour important sur la RD 674. Il s'avère en effet que les entrées et les sorties depuis la zone commerciale vers ou depuis la route départementale induisent de manière récurrente des situations d'insécurité routière. Le réaménagement de ce site vise à définir de nouvelles conditions plus sûres de coexistence des trafics locaux et de transit.				
2	<b>Aménagement de carrefour</b>	Conseil Général de la Charente	Bourg de Montmoreau – RD 674	978 m <sup>2</sup>
L'objectif de cet emplacement réservé est de permettre à la collectivité sous maîtrise d'ouvrage départementale de conduire un projet de sécurisation de ce carrefour important sur la RD 674. Les problèmes de dénivelé associés à la mauvaise visibilité nécessite de définir de nouvelles modalités d'interconnexion entre les rues desservant le bourg et la voie départementale.				
3	<b>Aménagement de voirie</b>	Commune de Montmoreau Saint-Cybard	Bourg de Montmoreau – Accès parking de la Tude	164 m <sup>2</sup>
L'objectif de cet emplacement réservé est de permettre à la commune de Montmoreau Saint-Cybard de créer un accès automobile au parking de la Tude depuis la rue de la Gare. Il s'agit de détourner de la RD 674 d'une partie de la demande en stationnement des automobilistes circulant venant à Montmoreau par Saint-Amant.				
4	<b>Aménagement de stationnement</b>	Communauté de Communes	Bourg de Montmoreau – RD674	242 m <sup>2</sup>
L'objectif de cet emplacement réservé est de permettre à la commune de Montmoreau Saint-Cybard de créer un nouveau site de stationnement permettant de satisfaire aux besoins du projet communautaire dans les anciens entrepôts et silos situés en bordure de la RD 674.				